

(<sup>λ</sup>)  
(1)

[N° 4 — VIII]

VIII.

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL**

**POUR L'EXERCICE 1902**

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1902 s'élève à . . . . . fr. 16,448,800 »  
 Les crédits alloués par le Budget de 1901 montent à . . . . . 16,400,650 »

AUGMENTATION. . . . fr. 48,150 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

## A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1902 . . . . . fr. 16,273,800 »  
 — 1901 . . . . . 16,075,650 »

AUGMENTATION. . . . fr. 198,150 »

## B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1902 . . . . . fr. 175,000 »  
 — 1901 . . . . . 325,000 »

DIMINUTION. . . . fr. 150,000 »

Soit en plus pour l'exercice 1902. . . . . fr. 48,150 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

## PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.*

Crédit demandé pour 1902 . . . . . fr. 590,500 »  
 — alloué pour 1901 . . . . . 550,500 »

AUGMENTATION. . . fr. 40,000 »

L'organisation du nouveau service des pensions de vieillesse et le déve-

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'ajout de services existants, notamment de celui de l'enseignement industriel et professionnel, nécessitent la nomination d'un certain nombre d'employés dont la rémunération absorbera une somme de 22,000 francs environ.

D'autre part, un supplément d'allocation de 18,000 francs est indispensable pour pourvoir aux promotions et aux augmentations réglementaires en 1902.

## CHAPITRE II.

## PENSIONS ET SECOURS.

ART. 6 (nouveau). — *Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, qui ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse.*

Crédit demandé : 5,000 francs.

Ce nouveau crédit ne constitue, en réalité, qu'un transfert de l'article 39 (*Dépenses imprévues*), lequel est diminué de pareille somme.

La place naturelle de l'allocation pour secours se trouve au présent chapitre, auquel il convient de donner pour titre, comme dans les Budgets d'autres Départements : *Pensions et secours*.

## CHAPITRE III.

## INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.

ART. 7 (6 ancien). — *Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1902 . . . . .	fr.	88,000	»
— alloué pour 1901 . . . . .		77,550	»

AUGMENTATION. . . . .	fr.	10,450	»
-----------------------	-----	--------	---

Cette augmentation est nécessaire pour assurer, en 1902, l'avancement réglementaire d'une partie des fonctionnaires de l'inspection de l'industrie et de l'inspection de l'enseignement industriel et professionnel. Elle permettra en outre la nomination d'un nouvel inspecteur, rendue indispensable par le nombre toujours croissant des institutions d'enseignement technique.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 9 (8 ancien). — *Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel. — Missions, commissions, études, bourses de voyage dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail. — Dépenses diverses. — Enquête sur la situation des classes moyennes.*

Crédit demandé pour 1902 . . . . .	fr. 1,250,000 »
— alloué pour 1901 . . . . .	1,100,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . .	fr. 150,000 »

L'augmentation de ce crédit se justifie par l'accroissement du nombre des institutions d'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager, et par le développement des institutions existantes.

ART. 10 (9 ancien). — *Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses. — Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les petits commerçants, les petits industriels et les ouvriers.*

Crédit demandé pour 1902 . . . . .	fr. 24,000 »
— alloué pour 1901 . . . . .	22,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . .	fr. 2,000 »

nécessaire pour subvenir aux frais qu'occasionne le nombre croissant des décorations industrielles accordées chaque année.

## CHAPITRE V.

## TRAVAIL.

ART. 17 (16 ancien). — *Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889 ; subsides.*

Crédit demandé pour 1902 . . . . .	fr. 45,000 »
— alloué pour 1901 . . . . .	35,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . .	fr. 10,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le nombre des comités a été porté de 52 à 55; d'autre part, le développement de leur activité entraîne une augmentation des frais de déplacements et des jetons de présence des membres ouvriers.

## CHAPITRE VII.

## MINES.

## § 2. Corps des mines.

ART. 28 (27 ancien). — *Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou.*

Crédit demandé pour 1902 . . . . .	fr.	400,700	»
— alloué pour 1901 . . . . .		375,000	»
		25,700	»
	AUGMENTATION.	fr.	25,700

Depuis plusieurs années, la tâche imposée aux ingénieurs ordinaires des mines s'est considérablement accrue, par suite, notamment, de l'exécution des lois d'ordre social. La surveillance des travaux miniers ne devant pas souffrir de ce surcroît de travail, il est devenu indispensable d'augmenter le nombre des districts dans certains arrondissements, conformément, d'ailleurs, aux vœux exprimés à la Chambre des Représentants.

Actuellement, le cadre des ingénieurs ordinaires est de trente; il y aurait lieu de le porter à trente-trois. La nomination de trois ingénieurs, respectivement de première, de deuxième et de troisième classe, entraîne une dépense d'environ 12,100 francs, somme à laquelle il y a lieu d'ajouter 5,000 francs pour frais de déplacements et de descentes résultant de l'extension donnée à la surveillance.

D'autre part, le travail de bureau dans les arrondissements s'est aussi accru dans de notables proportions et il est nécessaire de renforcer le personnel des commis. Pour le moment, il suffira de porter de dix à douze le nombre de ces agents, soit une augmentation de dépense de 3,600 francs.

Enfin, il y a lieu d'inscrire au Budget de 1902 une somme de 5,000 francs représentant la seconde moitié du crédit de 10,000 francs dont une moitié a été sollicitée par amendement au Budget de 1901 et admise par la Législature pour le personnel du service spécial des accidents et du grisou.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## § 5. Cartes géologique et agricole.

ART. 34 (33 ancien). — *Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole — Traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique. — Service géologique ; frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques.*

Crédit demandé pour 1902 . . . . .	fr.	100,000	»
— alloué pour 1901 . . . . .		120,000	»
		20,000	»
DIMINUTION. . . . .	fr.	20,000	»

Le montant de cette allocation peut être réduit de 20,000 francs, eu égard à l'état d'avancement où se trouvera, en 1902, le levé des planchettes de la carte géologique.

## CHAPITRE VIII.

## COMMISSIONS.

## § 5. Commission de revision des règlements miniers.

ART. 37 (36 ancien). — *Frais de déplacements des membres, frais d'expériences, de publications, etc. Frais d'installation d'un laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines (charge temporaire).*

Crédit demandé pour 1902 . . . . .	fr.	50,000	»
— alloué pour 1901 . . . . .		50,000	»
		20,000	»
DIMINUTION. . . . .	fr.	20,000	»

Cette allocation, qui avait été portée à 50,000 francs au Budget de 1901, en vue des installations à faire pour les études et les expériences sur les lampes de sûreté et sur les explosifs en usage dans les mines, peut être réduite à 30,000 francs au Budget de 1902.

## CHAPITRE X.

## DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 39 (38 ancien). — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé pour 1902 . . . . .	fr.	5,000	»
— alloué pour 1901 . . . . .		10,000	»
		5,000	»
DIMINUTION. . . . .	fr.	5,000	»

montant du transfert dont il est fait mention à l'article 6. Le libellé du présent article est modifié en conséquence.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI.

SERVICES DIVERS.

ART. 40 (39 ancien). — *Recensement industriel.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

La plupart des données du recensement général des industries et des métiers ont été publiées en 1901, comme le Gouvernement l'avait annoncé; mais certaines parties seront plus développées qu'on ne l'avait prévu, à cause des nombreux renseignements que les chefs d'industrie ont bien voulu communiquer à l'Office du Travail au sujet des salaires individuels de leurs ouvriers

Un exposé général des méthodes et des résultats, ainsi que de nombreux graphiques, contribueront à donner à ce travail un caractère de réelle utilité.

Pour faire face aux frais de publication en 1902, il est nécessaire de porter un crédit de 50,000 francs au Budget de cet exercice.

ART. 41 (40 ancien). — *Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

Les raisons qui ont justifié l'allocation de ce subside pour les années antérieures continuant de subsister, il y a lieu de le maintenir au Budget de 1902. (*Doc. parl., Ch. des Repr., n° 188, session 1895-1896, p. 7.*)

ART. 42. — *Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

Il est difficile de déterminer dès à présent la somme qu'absorberont en 1902 les frais de l'enquête sur l'ankylostomiasie.

Ce n'est que lorsque les trois comités chargés de cette enquête dans les

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

centres houillers de Mons, de Charleroi et de Liège, auront fonctionné pendant une année entière, qu'il sera possible d'apprécier si une somme annuelle de 5,000 francs pour chacun d'eux est suffisante.

En attendant, il y a lieu d'inscrire au Budget de 1902 une allocation égale à celle votée pour 1901, soit 15,000 francs.

---

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

**LÉOPOLD II,**

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Industrie et du Travail et des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

## ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1902 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de seize millions deux cent septante-trois mille huit cents francs . fr. 16,273,800 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cent septante-cinq mille francs . . . . . 175,000 »

Soit ensemble à la somme de seize millions quatre cent quarante-huit mille huit cents francs . . . . . 16,448,800 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

**LEOPOLD II,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Nijverheid en Arbeid en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

## ARTIKEL EEN.

De Begrooting van het Ministerie van Nijverheid en Arbeid, voor het dienstjaar 1902, is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van zestien millioen twee honderd drie en zeventig duizend acht honderd frank . . . . . fr. 16,273,800 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van honderd vijf en zeventig duizend frank. . . . . 175,000 »

Te zamen, op de som van zestien millioen vier honderd acht en veertig duizend acht honderd frank . . . fr. 16,448,800 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 9<sup>en</sup> October 1901.**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Industrie et du Travail,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Nijverheid en Arbeid,*B<sup>on</sup> SURMONT DE VOLSBERGHE.*Le Ministre des Finances  
et des Travaux publics,**De Minister van Financiën  
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL  
POUR L'EXERCICE 1902.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 °	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine. . . . .	390,500 °	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses. . . . .	60,000 °	400,000 °
<i>Frais de déplacements.</i>			
4	Frais de route et de séjour. . . . .	18,500 °	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>			
	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	6,000 °	
6	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, qui ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse . . . . .	5,000 °	11,000 °
<b>CHAPITRE III.</b>			
<b>INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.</b>			
7	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses. . . . .	88,000 °	
8	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves. . . . .	74,000 °	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID,  
VOOR HET DIENSTJAAR 1902.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDSTUK I.</b>			
<b>HOOFDBESTUUR.</b>			
<i>Personeel.</i>			
1	Jaarwedde van den Minister . . . . .	21,000 .	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten, bedienden en daglooners . . . . .	500,500 .	
<i>Materieel.</i>			
5	Kantoorbehoefden, drukwerken, aankoop en herstelling van meubels, licht en vuur, kleine uitgaven . . . . .	60,000 .	490,000 .
<i>Kosten voor verplaatsing.</i>			
4	Reis- en verblijfkosten . . . . .	18,500 .	
<b>HOOFDSTUK II.</b>			
<b>PENSIOENEN EN HULPGELDEN.</b>			
5	Burgerlijke pensioenen. — Eerste termijn der gebeurlijk te verleenen pensioenen. ( <i>Onbepaald krediet.</i> ) . . . . .	6,000 .	
6	Hulpgelden verleend, bij gebrek van pensioen, aan tegen loon bezoldigde gewezen ambtenaars, beambten of agenten, aan hunne weduwen of aan de leden hunner families die, om rede van hunne erbarmelijken toestand, titels hebben tot bekoming van onderstand. — Hulpgelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van ambtenaars of beambten die overleden zijn terwijl zij nog in werkelijken dienst of reeds gepensioneerd waren, en wier familie zich in deerniswaardigen toestand bevindt. . . . .	5,000 .	11,000 .
<b>HOOFDSTUK III.</b>			
<b>NIJVERHEID EN NIJVERHEIDS- EN BEROEPSONDERWIJS.</b>			
7	Nijverheidstoezicht en toezicht over nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs. — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten. Verschillige uitgaven . . . . .	88,000 .	
8	Hooft- en handelsgesticht van Antwerpen. — Begiftiging van wege den Staat, bestemd om, met de toelage der stad Antwerpen, de kosten van personeel en materieel te dekken. Verschillige uitgaven. Studiebeurzen voor de leerlingen . . . . .	74,000 .	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
9	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel. — Missions, commissions, études, bourses de voyages dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail. — Dépenses diverses. — Enquête sur la situation des classes moyennes . . . . .	1,250,000 .	
10	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses. — Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les petits commerçants, les petits industriels et les ouvriers. . . . .	24,000 .	1,463,700
11	Propriété industrielle . . . . .	15,200 .	
12	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie — Traitement des secrétaires. — Frais divers. . . . .	12,500 .	
<b>CHAPITRE IV.</b> <b>POIDS ET MESURES.</b>			
13	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection . . . . .	111,700 .	
14	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs . . . . .	64,500 .	106,000 .
15	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions . . . . .	20,000 .	
<b>CHAPITRE V.</b> <b>TRAVAIL.</b>			
16	Office du Travail: statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses . . . . .	80,500 .	
17	Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides.	45,000 .	
18	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes — Frais résultant de la collation des décorations spéciales — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses . . . . .	350,000 .	

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
9	Nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs; toelagen, materieel. — Zendingen, commissiën, studiën, reisbeurzen in 't belang van nijverheid handel, nijverheids-, beroeps- en huishoudonderwijs — Toelagen voor tentoonstellingen of afdeelingen van tentoonstellingen die belang opleveren voor het Ministerie van Nijverheid en Arbeid. — Verschillige uitgaven. — Onderzoek naar den toestand van den middelstand.	1,250,000	»
10	Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens bedrijfsleer, nijverheidsrecht of nijverheidsleer, enz. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Bestuur der Nijverheid et van het Bestuur van Nijverheids- en Beroepsonderwijs. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der nijverheids-eereteekens — Verschillige uitgaven. — Aanmoedigingen tot den geest van huishoudelijke vereeniging en van beroepsvereeniging, bij de klein-handelaars, de klein-nijveraars, alsook bij de werklieden . . . . .	24,000	1,463,700
11	Nijverheidseigendom . . . . .	15,200	»
12	Hoogere handels- en nijverheidsraad. — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillige onkosten . . . . .	12,500	»
<b>HOOFDSTUK IV.</b>			
<b>MATEN EN GEWICHTEN.</b>			
15	Jaarwedden van het personeel; kosten voor tijdelijke vervanging en voor toezicht . . . . .	111,700	»
14	Bureel- en reiskosten der keurders . . . . .	64,500	106,000
15	Materieel. — Kosten voor de raadgevende commissie en voor het internationaal bureel der maten en gewichten. — Bureel van maal- en gewichtkunde. — Zendingen. . . . .	20,000	»
<b>HOOFDSTUK V.</b>			
<b>ARBEID.</b>			
16	Arbeidsambt: statistiek, zendingen, drukwerken; uitgave, aankoop en inbinding van boeken en van stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Arbeidsambt; vergoedingen voor de gewestelijke briefwisselaars van den arbeid; verschillende uitgaven. . . . .	80,500	»
17	Bescheringscomiteiten: uitgaven betreffende de uitvoering der wet van 9 Augustus 1889; toelagen . . . . .	43,000	»
18	Kosten betreffende de voorzienigheidskassen en de maatschappijen van onderlingen bijstand. — Toelagen ten voordeele der congressen betreffende de instellingen van voorzienigheid. — Personeel en verschillende onkosten voor de Bestendige Commissie, ingesteld om het onderzoek te vergemakkelijken der zaken die betrekking hebben op de mutualisten maatschappijen. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der bijzondere eereteekens. — Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens de instellingen van onderlingen bijstand, en maatregelen tot propaganda ten voordeele der aansluiting bij deze instellingen. — Toelagen voor het aankopen van vaandels. — Verschillige uitgaven . . . . .	550,000	»

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
19	Conseils de prud'hommes — Indemnités des greffiers — Révision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'Etat. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	55,400	775,900
20	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers.	50,000	
21	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions.	220,000	
22	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses.	15,000	
<b>CHAPITRE VI.</b>			
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.			
23	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (art. 11 de la loi du 10 mai 1900).	12,000,000	
24	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900). (Crédit non limitatif).	400,000	12,600,000
25	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi.	200,000	
<b>CHAPITRE VII.</b>			
MINES.			
1 <sup>er</sup> . Conseil des mines.			
26	Personnel. — Traitements et frais de déplacement.	32,000	
27	Matériel.	1,500	
§ 2. Corps des mines.			
28	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou.	400,700	
29	Délégués ouvriers à l'inspection des mines.	00,000	
30	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines.	5,500	
31	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences — Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur.	15,000	695,700
§ 5. Inspection des produits explosifs.			
32	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur. — Dépenses diverses.	6,000	

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
19	Goedemannenraden — Vergoedingen voor de griffiers. — Herziening der kiezerslijsten; gerechtskosten ten laste van den Staat. — Vergoedingen voor het personeel der arrondissements-commissariaten . . . . .	53,400 .	773,000 .
20	Hoogere A beidsraad — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillige onkosten . . . . .	50,000 .	
21	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke gestichten, ontworpen of in werking: personeel daarmede belast; vergoedingen voor bureelkosten; reis- en verblijfkosten; zendingen . . . . .	220,000 .	
22	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke gestichten, ontworpen of in werking: materieel daartoe bestemd; kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen; verschillende uitgaven . . . . .	15,000 .	
<b>HOOFDSTUK VI.</b>			
DEELNEMING VAN DEN STAAT IN DE INSTELLING VAN OUDERDOMSPENSIOENEN.			
23	Toelage van het bijzonder fonds der dotatiën voor de instelling van ouderdomspensioenen (art. 11 der wet van 10 Mei 1900) . . . . .	12,000,000 .	
24	Toelagen aan erkende maatschappijen van onderlingen bijstand die ten doel hebben de aansluiting haver leden bij de algemeene Lijfrentkas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900). (Onbepaald krediet.) . . . . .	400,000 .	12,000,000 .
25	Kosten van bestuur betreffende de uitvoering der wet van 10 Mei 1900. — Toelagen aan de bescherming-comiteeten der werkmanswoningen, aan de commissiën van beroep en andere instellingen welke geroepen zijn om aan de toepassing van de gezegde wet mede te werken . . . . .	200,000 .	
<b>HOOFDSTUK VII.</b>			
<b>MIJNEN.</b>			
<b>§ 1. Raad der mijnen.</b>			
26	Personeel. — Jaarwedden en kosten voor verplaatsing . . . . .	52,000 .	
27	Materieel . . . . .	1,500 .	
<b>§ 2. Korps der mijnen.</b>			
28	Jaarwedden en vergoedingen voor het personeel van het korps der mijnen, voor de landmeters-teekenaars en voor de beambten, alsook voor het personeel van den bijzonderen dienst der ongevallen en des grauwwuurs . . . . .	400,700 .	
29	Werklieden-afgevaardigden bij het toezicht der mijnen . . . . .	90,000 .	
30	Kosten voor de keurraden ter aanneming in het korps der mijn-ingenieurs . . . . .	5,500 .	
31	Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen, uitgave van statistische onkonden; aanmoedelingen en toelagen; onderzoekingen en proefnemingen. — Onkosten voor het uitgeven der <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Vergoedingen, reis- en verblijfkosten van het besturend Comité . . . . .	15,000 .	603,700 .
<b>§ 3. Toezicht over de ontplofbare stoffen.</b>			
32	Vergoeding en kosten voor verplaatsing van den opziener. — Verschillige uitgaven . . . . .	6,000 .	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
<b>§ 4. Caisses de prévoyance.</b>			
33	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 .	
<b>§ 5. Cartes géologique et agricole.</b>			
34	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. Traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique. — Service géologique; frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques	100,000 .	
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
<b>COMMISSIONS.</b>			
<b>§ 1<sup>er</sup>. Commission des procédés nouveaux.</b>			
35	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau	500 .	
<b>§ 2. Commission consultative des machines à vapeur.</b>			
36	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel	2,000 .	32,500 .
<b>§ 3. Commission de revision des règlements miniers.</b>			
37	Frais de déplacements des membres, frais d'expériences, de publications, etc. Frais d'installation d'un laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines ( <i>charge temporaire</i> )	30,000 .	
<b>CHAPITRE IX.</b>			
<b>TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.</b>			
38	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	8,000 .	8,000 .
<b>CHAPITRE X.</b>			
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>			
39	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 .	5,000 .
<b>TOTAL . . . fr.</b>			<b>16,273,800 .</b>

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG.)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>§ 4. Voorzienigheidskassen.</b>			
35	Toelagen ten voordeele der voorzienigheidskassen en belooningen voor de personen die zich onderscheiden door daden van zelfopoffering; reis- en verblijfkosten van de leden der Bestendige Commissie van de voorzienigheidskassen, en andere onkosten betreffende het beheer dier kassen . . . . .	45,000 °	
<b>§ 5. Aard- en landbouwkundige kaarten.</b>			
34	Vervaardiging van eene uitgebreide aardkundige kaart van België en van eene landbouwkundige kaart. — Gedeeltelijke jaarwedden van twee bewaarders van het Museum van natuurlijke geschiedenis, die aan den dienst der aardkundige kaart medewerken. — Aardkundige dienst; onkosten voor het uitgeven der boekenlijst betreffende de aardkundige wetenschappen . . . . .	100,000 °	
<b>HOOFDSTUK VIII.</b>			
<b>COMMISSIËN.</b>			
<b>§ 1. Commissie der nieuwe werkwijzen.</b>			
35	Reis- en verblijfkosten; materieel, aankoop van keurstoffen, van toestellen, bureelkosten . . . . .	500 °	
<b>§ 2. Raadgevende Commissie der stoomtuigen.</b>			
36	Reis- en verblijfkosten; bureelkosten, materieel. . . . .	2,000 °	32,500 °
<b>§ 3. Commissie tot herziening der mijnverordeningen.</b>			
37	Kosten voor verplaatsing der leden; kosten voor proefnemingen, uitgaven, enz. Kosten voor het inrichten van eene werkplaats voor het beproeven der ontplofbare zelfstandigheden en der lampen in de mijnen gebruikt ( <i>tijdelijke last</i> ) . . . . .	30,000 °	
<b>HOOFDSTUK IX.</b>			
<b>WACHTGELDEN.</b>			
38	Tijdelijke jaarwedden voor ambtenaren en beambten in beschikbaarheid. . . . .	8,000 °	8,000 °
<b>HOOFDSTUK X.</b>			
<b>ONVOORZIENE UITGAVEN.</b>			
39	Onvoorziene uitgaven, niet opgegeven in de Begrooting . . . . .	5,000 °	5,000 °
<b>TOTAAL. . . . fr.</b>			<b>10,273,800 °</b>

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>			
<b>CHAPITRE XI.</b>			
<b>SERVICES DIVERS.</b>			
40	Recensement industriel. . . . .	50,000 »	
41	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890. . . . .	110,000 »	175,000 »
42	Enquête sur l'ankylostomiasis dans les divers bassins houillers du pays et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses . . . . .	15,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. . . fr.			16,448,800 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 9 octobre 1904.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Industrie  
et du Travail,*

Bon SURMONT DE VOLSBERGHE.

*Le Ministre des Finances  
et des Travaux Publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDSTUK XI.</b>			
<b>VERSCHILLIGE DIENSTEN.</b>			
40	Nijverheidstelling . . . . .	50,000 »	
41	Toelage voor de Voorzienigheids- en Hulpkas ten voordeele van de slachtoffers van arbeidsongevallen, ingesteld door de wet van den 21 <sup>o</sup> Juli 1890 . . . . .	110,000 »	175,000 »
42	Onderzoek in de verschillende kolenstreken van het land, naar de ziekte gekend onder den naam van « mijnwerkersworm », en studiën tot het opsporen van voorkomende geneesmiddelen; uitgaven van verschillenden aard. . . . .	15,000 »	
<b>TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID. . . fr.</b>			<b>16,448,800 »</b>

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit  
van 9 October 1901.

**LEOPOLD.**

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Nijverheid  
en Arbeid,*

**B<sup>ou</sup> SURMONT DE VOLSBERGHE.**

*De Minister van Financiën  
en Openbare Werken,*

**P. DE SMET DE NAEYER.**

(20)

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL**

pour l'exercice 1902

---

## BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
<i>Personnel.</i>			
1	a.	Traitement du Ministre . . . . .	
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du Secrétariat général . . . . .	94,500 »
	b.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel . . . . .	82,000 »
2	c.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Office du Travail . . . . .	132,000 »
	d.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Administration des mines, et de l'inspection des produits explosifs rattachée à l'Administration des Mines . . . . .	82,000 »
<b>GRADES.</b>			
		Secrétaire général . . . . .	10,000 à 12,000
		Directeur général . . . . .	9,000 à 10,000
		Directeurs . . . . .	7,000 à 8,000
		Chefs de division . . . . .	5,500 à 6,500
		Chefs de bureau . . . . .	4,200 à 5,000
		Commis-rédacteurs de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	2,200 à 4,000
		Commis d'ordre . . . . .	1,400 à 2,600
		Huissiers . . . . .	1,500 à 2,500
		Concierges . . . . .	700 à 1,200
		Garçons de bureau . . . . .	1,200 à 1,500
		Boute-feux . . . . .	900 à 1,200
		Nettoyeuses . . . . .	750 à 800
<b>PERSONNEL TECHNIQUE.</b>			
		Directeur général . . . . .	12,000
		Inspecteur général . . . . .	9,000
		Directeurs . . . . .	7,000 à 8,000
		Ingénieurs ordinaires . . . . .	2,700 à 5,000
<i>Matériel.</i>			
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier . . . . .	25,000 »
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux . . . . .	10,000 »
5	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux . . . . .	15,000 »
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux . . . . .	2,500 »
	e.	Menues dépenses, etc. . . . .	7,500 »
<i>Frais de déplacements.</i>			
4	a.	Frais de route et de séjour . . . . .	
<b>TOTAL DU CHAPITRE I<sup>er</sup>. . . fr.</b>			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000 »	21,000 »	
590,500	550,500	40,000	»	520,520 »	303,588 14	
60,000	60,000	»	»	60,000 »	47,485 01	
18,500	18,500	»	»	18,500	8,667 01	
490,000	450,000	40,000	»	420,020 »	380,740 16	
AUGMENTATION. . fr.		40,000				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>		
5		Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. ( <i>Crédit non limitatif.</i> )
6	a.	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, qui ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . . . . . 2,500 »
	b.	Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou d'employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse. . . . . 2,500 »
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.</b>		
7	a.	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel et commercial, y compris les écoles et classes ménagères, ainsi que les ateliers d'apprentissage. — Traitements, indemnités . . . . . 67,000 »
	b.	Frais de route. — Matériel et dépenses diverses . . . . . 24,000 »
8	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses . . . . . 63,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves . . . . . 44,000 »
9	a.	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, école provinciale d'industrie et des mines du Hainaut à Mons, matériel. fr. 950,000 »
	b.	Écoles et classes ménagères, matériel. — Cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, frais d'examen, bourses d'études, dépenses diverses. 200,000 »
	c.	Écoles professionnelles de tissage. — Ateliers d'apprentissage, matériel. . . . . 60,000 »
	d.	Missions, commissions, bourses de voyage, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Enquête sur la situation des classes moyennes. . . . . 12,000 »
10	e.	Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail . . . . . 20,000 »
	f.	Dépenses diverses. Souscriptions à des ouvrages intéressant l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. . . . . 8,000 »
	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit et d'économie industrielle. Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'industrie et de la Direction de l'enseignement industriel et professionnel. Dépenses diverses . . . . . 3,000 »
	b.	Frais résultant de la collation des décorations industrielles . . . . . 16,000 »
	c.	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les petits commerçants, les petits industriels et les ouvriers. . . . . 5,000 »
	a.	Recueil officiel des brevets d'invention; frais d'impression et de publication . . . . . 8,000 »
11	b.	Recueil officiel des marques de fabrique et de commerce; frais d'impression et de publication . . . . . 4,200 »
	c.	Bureau international pour la protection de la propriété industrielle; part contributive de la Belgique. . . . . 2,500 »
12	d.	Frais d'impression et autres dépenses relatives à la propriété industrielle . . . . . 500 »
		Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
6,000	6,000	»	»	6,000	4,275	
5,000	»	5,000	»	»	»	
11,000	6,000	5,000	»	6,000	4,275	
AUGMENTATION. . fr.		5,000				
88,000	77,550	10,450	»	77,330	77,967 84	
74,000	74,000	»	»	74,000	62,282 50	
1,250,000	1,100,000	150,000	»	991,170	949,997 70	
24,000	22,000	2,000	»	22,000	17,040 50	
15,200	15,200	»	»	15,200	15,608 59	
12,500	12,500	»	»	12,500	5,830 64	
1,465,700	1,301,250	162,450	»	1,192,420	1,126,727 77	
AUGMENTATION. . fr.		162,450				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
<b>CHAPITRE IV.</b>																										
<b>POIDS ET MESURES.</b>																										
a.		Traitements du personnel . . . . . 107,700 »																								
13		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>OMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur . . . . .</td> <td>5,500</td> <td>à 7,000</td> </tr> <tr> <td>Vérificateurs de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>6,000</td> <td>à 7,000</td> </tr> <tr> <td>— 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>4,500</td> <td>à 5,500</td> </tr> <tr> <td>— 5<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>5,000</td> <td>à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Vérificateurs-adjoints . . . . .</td> <td>2,000</td> <td>à 3,000</td> </tr> <tr> <td>Aides vérificateurs temporaires . . . . .</td> <td>1,500</td> <td>à 1,900</td> </tr> <tr> <td>Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume . . . . .</td> <td></td> <td>4,000</td> </tr> </tbody> </table>		OMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur . . . . .	5,500	à 7,000	Vérificateurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6,000	à 7,000	— 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	4,500	à 5,500	— 5 <sup>e</sup> classe . . . . .	5,000	à 4,000	Vérificateurs-adjoints . . . . .	2,000	à 3,000	Aides vérificateurs temporaires . . . . .	1,500	à 1,900	Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume . . . . .		4,000
	OMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																								
Inspecteur . . . . .	5,500	à 7,000																								
Vérificateurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6,000	à 7,000																								
— 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	4,500	à 5,500																								
— 5 <sup>e</sup> classe . . . . .	5,000	à 4,000																								
Vérificateurs-adjoints . . . . .	2,000	à 3,000																								
Aides vérificateurs temporaires . . . . .	1,500	à 1,900																								
Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume . . . . .		4,000																								
b.		Frais d'intérim et d'inspection . . . . . 4,000 »																								
14		Frais de bureau et de tournées des vérificateurs . . . . .																								
15		Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures — Bureau de métrologie. — Missions . . . . .																								
<b>TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.</b>																										
<b>CHAPITRE V.</b>																										
<b>TRAVAIL.</b>																										
16		Office du Travail : statistique, missions, impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses . . . . .																								
17		Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides . . . . .																								
a.		Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance . . . . . 515,000 »																								
18	b.	Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes . . . . . 15,000 »																								
c.		Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses . . . . . 20,000 »																								
		Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .																								
		Primes d'encouragement à verser sur livrets individuels de la Caisse de retraite en faveur des mutualistes affiliés depuis trois ans au moins, et qui n'ont pu, par leurs versements individuels et les encouragements divers, se créer une pension annuelle de 75 francs ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .																								
19		Conseils de prud'hommes. Indemnités des greffiers. Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement . . . . .																								
20		Conseil supérieur du Travail. — Traitement des secrétaires. — Frais divers . . . . .																								
21		Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions . . . . .																								
22		Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses . . . . .																								
<b>TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.</b>																										

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
111,700	111,700	»	»	104,030	112,698 26	
64,300	64,300	»	»	64,300	55,721 40	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,274 42	
196,000	196,000	»	»	188,350	187,694 08	
80,500	80,500	»	»	80,000	67,407 14	
45,000	35,000	10,000	»	55,000	27,197 22	
350,000	550,000	»	»	550,000	299,890 27	
»	»	»	»	600,000	282,539 »	
»	»	»	»	100,000	3,000 »	
33,400	53,400	»	»	33,400	29,520 »	
50,000	50,000	»	»	45,218 46	24,102 16	
920,000	220,000	»	»	202,000	190,706 27	
15,000	15,000	»	»	13,000	12,965 40	
775,900	765,900	10,000	»	1,458,618 46	937,327 46	
AUGMENTATION . . fr.		10,000				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																	
<b>CHAPITRE VI.</b>																																			
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.																																			
23	•	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (art. 44 de la loi du 10 mai 1900) . . . . .																																	
24	•	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (art. 12 de la loi du 10 mai 1900). ( <i>Crédit non limitatif</i> ). . . . .																																	
25	•	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi . . . . .																																	
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.																																	
<b>CHAPITRE VII.</b>																																			
MINES.																																			
§ 1 <sup>er</sup> . — Conseil des mines.																																			
26	•	Personnel. — Traitements et frais de déplacement :																																	
		GRADES.																																	
		<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE. d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS annuels.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>8,000</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>6,000</td> <td>12,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1,500 <sup>(1)</sup></td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,000</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200</td> <td>1,200</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	MONTANT de la dépense.	1	8,000	8,000	2	6,000	12,000	2	1,500 <sup>(1)</sup>	3,000	1	5,000	5,000	1	2,000	2,000	1	1,200	1,200												
NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	MONTANT de la dépense.																																	
1	8,000	8,000																																	
2	6,000	12,000																																	
2	1,500 <sup>(1)</sup>	3,000																																	
1	5,000	5,000																																	
1	2,000	2,000																																	
1	1,200	1,200																																	
		Président . . . . .																																	
		Conseillers effectifs . . . . .																																	
		Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs . . . . .																																	
		Greffier . . . . .																																	
		Commis . . . . .																																	
		Huissier . . . . .																																	
27	•	Matériel. . . . .																																	
§ 2. — Corps des mines.																																			
28	•	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grison . . . . .																																	
		GRADES.																																	
		<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TAUX des traitements.</th> <th>OBSERVATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>10,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>7,500 à 9,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6,500 7,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>5,500 6,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>4,500 5,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>3,500 4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>2,700 3,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>2,400 3,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,500 2,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>12 <sup>(1)</sup></td> <td>1,200 2,600</td> <td>(<sup>1</sup>) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.	2	10,000		8	7,500 à 9,000		5	6,500 7,000		5	5,500 6,000		10	4,500 5,000		11	3,500 4,000		12	2,700 3,100		8	2,400 3,000			1,500 2,100		12 <sup>(1)</sup>	1,200 2,600	( <sup>1</sup> ) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.
NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.																																	
2	10,000																																		
8	7,500 à 9,000																																		
5	6,500 7,000																																		
5	5,500 6,000																																		
10	4,500 5,000																																		
11	3,500 4,000																																		
12	2,700 3,100																																		
8	2,400 3,000																																		
	1,500 2,100																																		
12 <sup>(1)</sup>	1,200 2,600	( <sup>1</sup> ) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.																																	
		Inspecteurs généraux . . . . .																																	
		Ingénieurs en chef directeurs . . . . .																																	
		Ingénieurs principaux de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .																																	
		— — de 2 <sup>me</sup> — . . . . .																																	
		— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .																																	
		— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .																																	
		— de 3 <sup>me</sup> — . . . . .																																	
		Géomètres dessinateurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .																																	
		— — de 2 <sup>me</sup> — . . . . .																																	
		Commis . . . . .																																	
29	a.	Délégués ouvriers à l'inspection des mines. — Indemnités . . . . . 72,000 »																																	
	b.	Frais de déplacements . . . . . 12,000 »																																	
	c.	Dépenses diverses . . . . . 6,000 »																																	
30	•	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines . . . . .																																	
31	a.	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences . . . . . 12,500 »																																	
	b.	Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Indemnités et frais de route et de séjour du Comité directeur . . . . . 2,500 »																																	
		A REPORTER. . . . . fr.																																	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
12,000,000	12,000,000	»	»	»	»	
400,000	400,000	»	»	»	»	
200,000	200,000	»	»	»	»	
12,600,000	12,600,000	»	»	»	»	
52,000	52,000	»	»	32,000	30,887 64	( <sup>1</sup> ) Indemnité annuelle
1,500	1,500	»	»	2,000	1,200 »	
400,700	375,000	25,700	»	370,000	349,136 29	
90,000	90,000	»	»	90,000	70,829 45	
3,500	5,500	»	»	5,500	2,258 40	
15,000	15,000	»	»	15,000	15,478 88	
842,700	817,000	25,700	»	812,500	469,790 66	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . . fr.
		§ 3. — Inspection des produits explosifs.
32	•	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur chargé de la surveillance des transports et transbordements d'explosifs dans le Bas-Escaut. — Dépenses diverses . . . . .
		§ 4. — Caisses de prévoyance.
33	•	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses . . . . .
		§ 5. — Cartes géologique et agricole.
34	a.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Indemnité du secrétaire, rémunération d'agents temporaires. — Traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique. . . . . 70,000 »
	b.	Service géologique. — Traitement du directeur, rémunération d'agents temporaires, frais de route et de séjour. — Bibliographie des sciences géologiques, bibliothèque, dépenses diverses . . . . . 30,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.
		<b>CHAPITRE VIII.</b>
		COMMISSIONS.
		§ 1 <sup>er</sup> . — Commission des procédés nouveaux.
35	•	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . . .
		§ 2. — Commission consultative des machines à vapeur.
36	•	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel, etc. . . . .
		§ 3. — Commission de révision des règlements miniers.
37	•	Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc. — Frais d'installation d'un laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines ( <i>charge temporaire</i> ). . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.
		<b>CHAPITRE IX.</b>
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
38	•	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
542,700	517,000	25,700	"	512,500	469,790 66	
6,000	6,000	"	"	6,000	5,069 10	
45,000	45,000	"	"	45,000	45,000 "	
100,000	120,000	"	20,000	120,000	94,506 62	
695,700	688,000	25,700	20,000	683,500	614,566 38	
AUGMENTATION . . . fr.		5,700				
500	500	"	"	500	"	
2,000	2,000	"	"	1,500	140 "	
50,000	50,000	"	20,000	20,000	4,579 94	
32,500	52,500	"	20,000	22,000	4,519 94	
DIMINUTION . . . fr.		20,000				
8,000	8,000	"	"	8,000	1,567 96	
8,000	8,000	"	"	8,000	1,367 96	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE X.</b>		
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>		
39	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE XI.</b>		
<b>SERVICES DIVERS.</b>		
40	»	Recensement industriel . . . . .
41	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890 . . . . .
,	»	Subside au Commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900 ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .
42	»	Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays, et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses . . . . .
,	»	Concours de mutualité (1891 à 1895) ( <i>pour mémoire</i> ). . . . .
,	»	Prime à payer par l'État à l'inventeur d'une pâte pour allumettes sans phosphore blanc et prenant feu sur toutes surfaces. — Frais divers de la commission instituée pour juger ce concours ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .
,	»	Subside aux producteurs belges qui ont pris part à l'Exposition internationale de Paris de 1889 ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	10,000	»	5,000	10,000	6,090 70	
5,000	10,000	»	5,000	10,000	6,090 70	
DIMINUTION . . fr.		5,000				
50,000	150,000	»	100,000	96,623 65	94,923 54	
110,000	110,000	»	»	110,000 »	110,000 »	
»	50,000	»	50,000	450,000 »	450,000 »	
15,000	15,000	»	»	10,000 »	»	
»	»	»	»	»	29,757 »	
»	»	»	»	60,000 »	1,520 70	
»	»	»	»	70,000 »	»	
175,000	525,000	»	150,000	796,623 65	686,201 24	
DIMINUTION . . . fr.		150,000				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>	
I.	Administration centrale. . . . .
II.	Pensions et secours . . . . .
III.	Industrie et enseignement industriel et professionnel . . . . .
IV.	Poids et mesures . . . . .
V.	Travail . . . . .
VI.	Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse . . . . .
VII.	Mines . . . . .
VIII.	Commissions . . . . .
IX.	Traitements de disponibilité . . . . .
X.	Dépenses imprévues . . . . .
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>	
XI.	Services divers. . . . .
TOTAL. . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
490,000	450,000	40,000	»	420,020 »	380,740 16	
11,000	6,000	5,000	»	6,000 »	4,275 »	
1,465,700	1,501,250	162,450	»	1,192,420 »	1,126,727 77	
196,000	196,000	»	»	188,350 »	187,694 08	
773,900	763,900	10,000	»	1,458,618 46	937,327 46	
12,600,000	12,600,000	»	»	»	»	
693,700	688,000	5,700	»	683,500 »	614,366 38	
52,500	52,500	»	20,000	22,000 »	4,519 94	
8,000	8,000	»	»	8,000 »	1,567 96	
5,000	10,000	»	5,000	10,000 »	6,090 70	
175,000	325,000	»	150,000	796,623 65	686,201 24	
16,448,800	16,400,650	225,150	175,000	4,785,552 11	3,946,310 69	
AUGMENTATION. . . fr.		48,150				